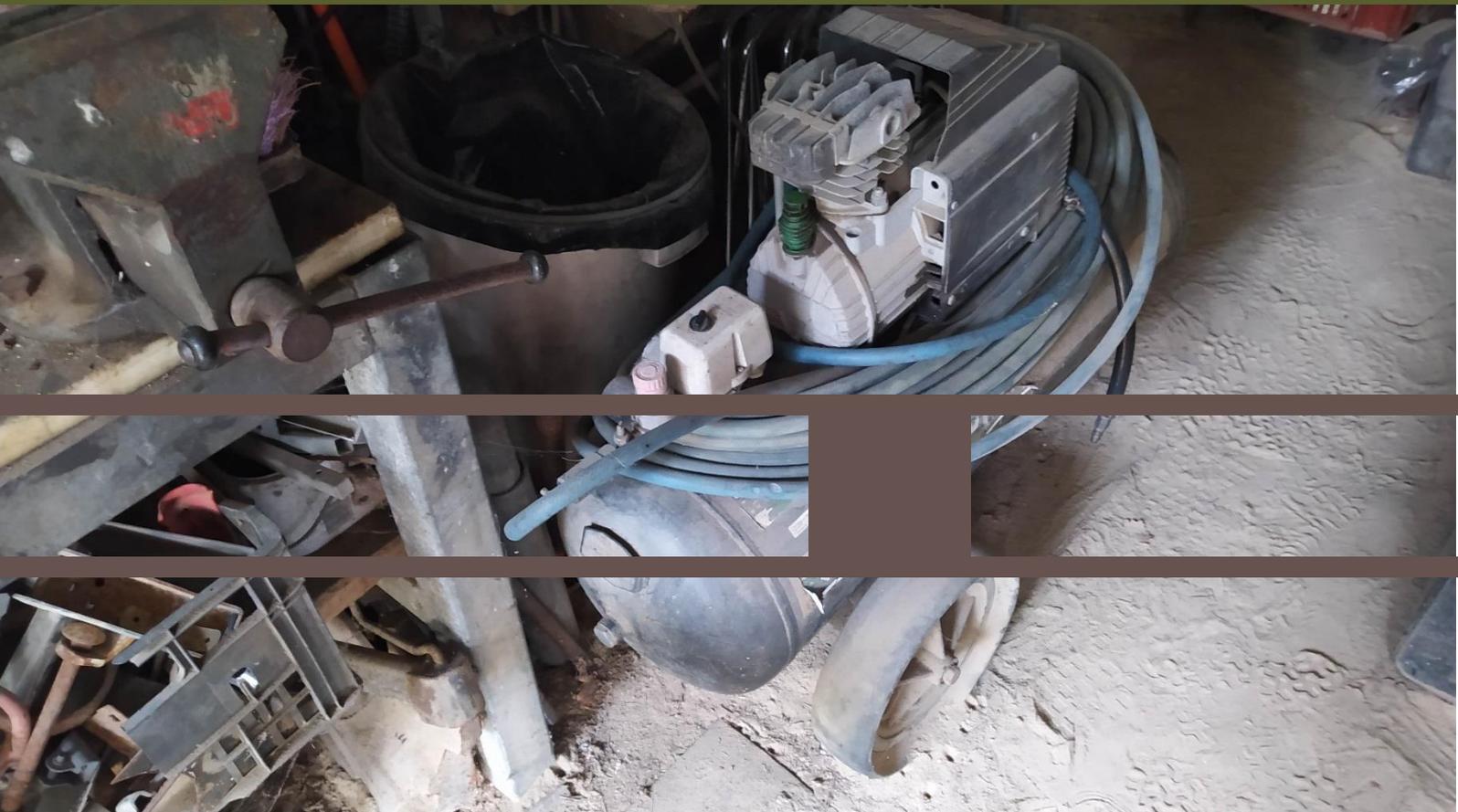




vous accompagner

# Travailler en atelier avec l'énergie pneumatique en sécurité



**CPHSCT *Vaucluse***

[cphsct84@online.fr](mailto:cphsct84@online.fr)

Commission Paritaire d'Hygiène de Sécurité  
et des Conditions de Travail en agriculture



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

# Travailler en atelier avec l'énergie pneumatique en sécurité

## Principaux risques

### **Surdité** (bruit moyen supérieur à 90 dB A)

Lors de l'utilisation des outils pneumatiques, (burins, marteaux, disquieuses...):

### **Coupures, Amputations, Brûlures, Contraintes posturales...**

Lors de l'utilisation de jets d'air comprimé :

### **Pénétrations oculaires, cutanées, bronchiques, de poussières, corps étrangers...**

**Électrique** dans le cas d'utilisation d'un compresseur sur secteur...

## Préparation dans l'atelier

**Interdisez l'accès** aux animaux, aux personnes étrangères à l'entreprise...

**Évitez d'utiliser** l'air comprimé à proximité d'autres travailleurs et ne jamais diriger le jet d'air vers quelqu'un.

**Ventilez l'atelier** par les ouvrants ou mécaniquement.

**Disposez des écrans**, des rideaux pour contenir les particules dans l'aire de travail.

## Préparation / entretien des outils

**Une personne compétente doit :**

**Vérifier** le niveau d'huile.

**Nettoyer** le filtre à air régulièrement.

**Purger** la condensation de la cuve.

**Si la Pression x Volume > 200 bars.litre** et si la pression maximale de service > 4 bars

⇒ **Inspecter périodiquement tous les 4 ans** maximum et 3 ans après la mise en service ;

⇒ **Faire Requalifier périodiquement tous les 10 ans.**

**Les utilisateurs doivent :**

**Contrôler** la pression (ne pas dépasser la pression de fonctionnement des outils).

**Inspecter** les flexibles, les raccords, les outils et leurs compatibilités avant de les utiliser. Ne pas utiliser un tuyau fissuré, déformé ou endommagé.

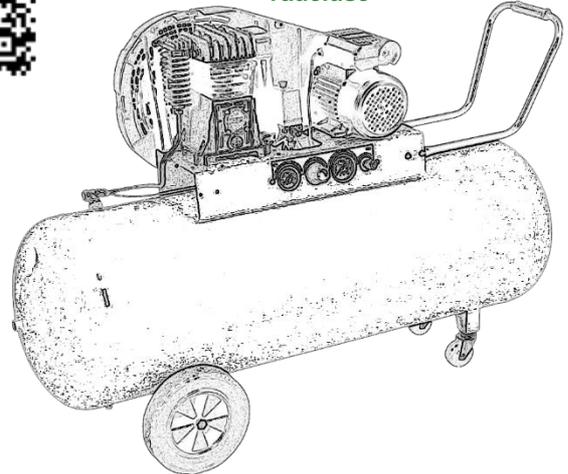
## CPHSCT *Vaucluse*

cphsct84@online.fr

Commission Paritaire d'Hygiène de Sécurité  
et des Conditions de Travail en Agriculture



<https://alpes-vaucluse.msa.fr/lfy/cphsct-de-vaucluse>



## Utilisation des outils pneumatiques

**Ne forcez jamais sur les raccords** sous pression (risque de rebond ou de coup de fouet dans le visage).

**Attention aux poussières fines combustibles** mélangées à l'air, qui peuvent potentiellement s'enflammer en présence d'une étincelle.

**Réalisez les opérations** génératrices de nuisances (poussières, bruits...) dans une zone dédiée et isolée, à défaut au moment où il y a le moins de travailleurs dans les environs et ne jamais diriger le jet d'air dans vers quelqu'un.

**N'utilisez pas** de soufflettes pour le nettoyage des vêtements souillés sur les personnes et sur vous.

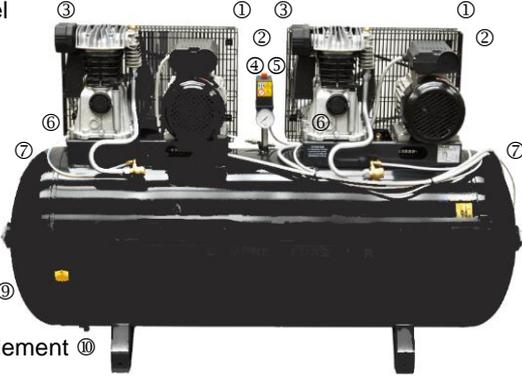
**Privilégiez** les moyens d'aspiration.

**Ne forcez jamais** avec les outils, vérifiez leur état (déformation, affutage, adaptation au travail), utilisez d'autres outils ou techniques si inefficaces.

**Utilisez une cage de gonflage** pour les pneumatiques.

**Vérifiez et équipez-vous de vos EPI** (protecteurs auditifs, lunettes de sécurité avec protection latérale, écran facial, protection respiratoire, gants, etc.).

Les EPI ne peuvent garantir une protection totale contre les risques de blessures et de contamination. Ils ne peuvent et ne doivent pas remplacer une anticipation et préparation de la zone de travail, du chantier, du matériel et de l'opérateur. Il est indispensable d'observer les consignes de sécurité, d'utilisation, de vérification et d'entretien figurant dans les notices des équipements de protection et des appareils.

<b>Liste de contrôle et de vérification outils et compresseur d'atelier :</b>		OK ou à remédier
<b>Le matériel compresseur, outils et accessoires comportent bien les indications de sécurité :</b>		
Marquage 	Le marquage « CE » est obligatoire et de nature réglementaire, c'est l'engagement visible du fabricant que son produit respecte la législation européenne.	
L'attestation de conformité CE du fabricant est bien jointe ou incluse à la notice de l'utilisateur.	En complément du marquage CE, le fabricant ou importateur doit fournir une déclaration de conformité. Celle-ci permet de garantir la conformité notamment vis-à-vis de la sécurité. La plaque du constructeur comporte toutes les informations nécessaires à l'utilisation de l'appareil comme la pression de service autorisée, le volume du réservoir...	
Les valeurs d'émissions sonores sont indiquées sur la machine.	Une valeur d'exposition supérieure à 80 dB(A) d'utilisation ou de 135 dB(C) en crête impose de prendre des mesures de prévention (isolement, éloignement, capotage, local dédié...) et de protection (casque, bouchons antibruit, aménagement du temps d'exposition...).	
Les pictogrammes ou indications sont clairement visibles et identifiables.	Afin de limiter les risques de mauvaises manipulations tous les organes de commandes ou de sécurité doivent être aisément reconnaissables par l'opérateur.	
Je (re)lis la notice d'instructions du compresseur et des outils pneumatiques.	Elle donne les restrictions d'usage et les instructions pour l'utilisation, la maintenance (réglage, nettoyage entretien, dépannage) et pour sa mise au rebut, en indiquant les risques résiduels éventuels et les équipements de protection individuelle à utiliser. La parfaite compréhension du fonctionnement de la machine permet à l'opérateur une utilisation, une surveillance et une anticipation des incidents qui renforce sa sécurité.	
Les travaux que je compte réaliser sont bien conformes à l'utilisation des machines et accessoires.	Le matériel pneumatique et ses outils sont conçus et utilisables pour des usages bien précis. Tout autre usage peut représenter en sus d'un dysfonctionnement, des risques sérieux pour l'utilisateur.	
La notice d'utilisation ne restreint pas les travaux que je compte réaliser avec ma machine (en termes de durée, de difficulté ou de puissance nécessaire).	Les notices peuvent, selon les spécificités techniques des machines, restreindre la durée d'utilisation, la vitesse d'exécution, les types ou tailles des objets à travailler (par exemple la taille en diamètre pour un broyeur de végétaux) et c... L'utilisation en surcapacité pouvant induire un risque pour la machine elle-même, voire également pour l'opérateur (incendie, brûlure, émanation de toxiques suite à une surchauffe de l'appareil...). Cette limitation pouvant par ailleurs être indiquée sur l'appareil et/ou rendue impossible par un élément technique (réduction d'entrée ou limitation de section des objets...).	
<b>Les principaux points de contrôle du diagnostic sécurité du compresseur d'atelier (inspection machine à l'arrêt) :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>① Protège-courroie</li> <li>② Courroie d'entraînement</li> <li>③ Filtre à air</li> <li>④ Manomètres de cuve et service</li> <li>⑤ Contacteur Manuel/Pressostat</li> <li>⑥ Niveau d'huile</li> <li>⑦ Étanchéité jonctions, raccords, flexibles...</li> <li>⑧ Soupape de sécurité</li> <li>⑨ Plaque signalétique réservoir</li> <li>⑩ Vidange condensation de cuve</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>① Présence / état / fixation</li> <li>② Vérification / contrôle visuel</li> <li>③ Présence / nettoyage</li> <li>④ Test / contrôle visuel</li> <li>⑤ Test / fonctionnement</li> <li>⑥ Contrôle</li> <li>⑦ Contrôle / état</li> <li>⑧ Contrôle visuel</li> <li>⑨ Présence / lisibilité</li> <li>⑩ Manœuvre / contrôle écoulement</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>①</li> <li>②</li> <li>③</li> <li>④</li> <li>⑤</li> <li>⑥</li> <li>⑦</li> <li>⑧</li> <li>⑨</li> <li>⑩</li> </ul>
<b>L'inspection périodique</b> consiste en un contrôle extérieur de l'équipement, une vérification de la documentation (notice d'instructions, documents techniques, plans et schémas), un examen des accessoires de sécurité. Ce contrôle doit être réalisé par une personne compétente.		
<b>La requalification périodique</b> comprend une inspection de l'équipement, une vérification documentaire, une épreuve (selon certaines conditions) et une vérification des accessoires de sécurité. Ce contrôle est réalisé par un organisme habilité (personnel accrédité).		
Vérification des organes de protections	Les carters (empêchant l'accès aux éléments d'entraînement du compresseur), les grilles de protection, les flexibles, tuyaux et raccords doivent être conçus pour l'utilisation pneumatique et supportant la pression maximale de service. Ils doivent être vérifiés régulièrement pour détecter la présence de dommages et avant toute utilisation.	
Prévenir le risque de coup de fouet	Procéder à la vérification des collets et ancrages des câbles de retenue, munir les tuyaux et flexibles non équipés de chaque côté de l'accouplement.	
Prévenir le risque d'utilisation d'un matériel dangereux.	Isoler et étiqueter l'équipement défectueux (choc, déformation, surpression, fuite, corrosion, dysfonctionnement du contrôle de la pression...) et/ou le rendre hors d'usage.	
Prévenir le risque de nuisance sonore, d'explosion des réservoirs, tuyauteries et accessoires.	Installer le groupe compresseur à l'extérieur ou dans un local isolé et insonorisé. Pas de réparation de cuves (soudures, colmatages, cerclages de réparation...) changez le réservoir par un neuf. Équipez le groupe d'une purge de cuve automatique. En cas de remplacement de la soupape de sécurité sur la cuve, s'assurer du tarage de celle-ci avec la pression maximale de service et du débit évacuable supérieur aux capacités du compresseur.	
Prévenir le risque de choc des outils de meulage	Débrancher le tuyau d'air comprimé avant d'installer ou de remplacer une pièce de rechange sur l'outil (meule, disque de meulage, foret, mèche...). Ajuster / vérifier la vitesse de rotation de la meuleuse à l'aide d'un tachymètre afin d'utiliser des disques adaptés (sans risque d'éclatement) à la vitesse maximale inscrite (au besoin convertir vitesse angulaire et linéaire) sur la meule ou le disque (NF EN 12413 ou NF EN 13743). Respecter la pression de service (P.S.) d'utilisation de l'outil. Vérifier avant montage l'état et les DLU inscrites sur les disques abrasifs ou de découpe. Stocker les disques dans leurs emballages d'origine en un endroit tempéré (entre 18 et 22 ° C), à l'abri de l'humidité et des UV.	
<b>Dans tous les cas si vous avez un doute, confiez votre machine à un professionnel pour sa révision de sécurité !</b>		

N'hésitez pas à contacter votre MSA ou votre CPHSCT  
Service Prévention  
MSA Alpes Vaucluse  
**Tél : 04 90 13 66 99**

